Mise en ligne : 18 mars 2014.
Dernière modification : 13 mars 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES PLANTES À PARFUMS DE MADAGASCAR

création de la SFFC

Société anon., novembre 1927.

Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ DES PLANTES À PARFUMS DE MADAGASCAR
Société anonyme au capital de dix millions de fr.
divisé en 100.000 actions de 100 fr. chacune
entièrement versés

Statuts déposés chez Me Millon des Marquets, notaire par intérim, à Tananarive
le 14 novembre 1927

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de Madagascar*
du 31 juillet 1928

Siège social à Tananarive

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
Par délégation du conseil d'administration : ?

Un administrateur : Octave Homberg
Impr. E. Desfossés, Paris

Coll. Serge Volper
SOCIÉTÉ DES PLANTES À PARFUMS DE MADAGASCAR
Idem
PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 avril 1928)

La Société des Plantes à Parfums de Madagascar a été fondée en novembre 1927, au capital de 10 millions de francs.

PLANTES À PARFUM DE MADAGASCAR
(*L'Information financière*, économique et politique, 29 octobre 1930)

L'assemblée ordinaire des actionnaires s'est tenue le 27 octobre sous la présidence de M. Octave Homberg, président du conseil d'administration, assisté de la Société financière française et coloniale et de M. Piquet, en qualité de scrutateurs.

Elle a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1929, deuxième exercice social, présentant un bénéfice brut sur ventes et intérêts de 1.068.230 francs 61. Déduction faite des charges bénéfice net, avant amortissements, 835.292 fr. 78.

Une somme de 414.691 fr. 35 a été affectée à divers amortissements. Après dotation de la réserve légale, le reliquat bénéficiaire a été reporté à nouveau, formant avec le report précédent un total de 919 661 fr. 13.

Le conseil expose, dans son rapport, à l'assemblée, que la réduction des bénéfices qui ressort du bilan ne provient que dans une très faible mesure d'une diminution de l'activité de la société en 1929, et d'une baisse des prix de vente, car celle-ci a été extrêmement, légère. Mais, en raison du ralentissement des affaires et de la baisse survenue depuis sur les cours, le conseil a jugé de bonne politique d'évaluer avec prudence les stocks importants de produits divers et surtout de l'ylang-ylang qui étaient en magasins à la fin de 1929. Ce sont ces évaluations qui expliquent surtout la diminution des bénéfices pour l'exercice sous revue.

La Société s'est attachée, pendant l'exercice 1929, à achever la mise en valeur des domaines de Nossi-Bé ; actuellement, la totalité des surfaces cultivables a été plantée ou préparée pour les plantations du prochain hivernage. On s'est appliqué à réaliser des cultures aussi variées que possible : café, vanille, poivre, palmaresa, patchouli et surtout ylang-ylang à Nossi-Bé et poivre lemongrass et sisal sur nos propriétés de la Grande-Terre. Des pépinières ont été également [été} créées pour faire face aux quelques extensions projetées et surtout pour permettre de procéder à tous les remplacements voulus afin de maintenir les rendements au maximum.

Malgré la réalisation de quelques plantations nouvelles — d'ailleurs réduites en raison de la crise actuelle — et l'entretien très rigoureux de nos domaines, les effectifs moyens de main-d'œuvre n'ont pas varié : 512 ouvriers en 1929 contre 511 en 1928. D'autre part, le prix de revient des divers produits n'a pas subi de modifications sensibles d'un exercice sur l'autre et demeure satisfaisant.

Parallèlement aux extensions, le programme du conseil prévoyait la réfection des usines anciennes, la construction d'une usine à café et de quatre habitations de chefs de poste à Nossi-Bé ; celle d'aires de séchage et le montage d'une distillerie à Ambaniou. L'exécution de ce programme a été suffisamment avancée à la fin de l'exercice pour que son achèvement ait pu être effectué dès le premier semestre 1930.

Le cours des essences à parfums s'est maintenu à peu près pendant l'exercice 1929. Toutefois on a constaté un ralentissement des affaires dans le dernier trimestre et les marchés à terme n'ont généralement pas été renouvelées. Étant donné [que] 90 % de l'ylang ylang produit dans le monde proviennent de Nossi-Bé, un accord entre les planteurs aurait permis, sans aucun doute, de régulariser le marché et de tenir les prix Le conseil a dû constater, une fois de plus, qu'en dépit de leur intérêt évident, de telles ententes n'étalent pas aisées à réaliser. Il a réussi néanmoins à défendre jusqu'ici les prix, et le service commercial a pu traiter encore cette année des affaires à des cours rémunérateurs, en dépit des circonstances contraires.

———————————

Société des plantes à parfums de Madagascar
(*La Journée industrielle*, 8 juillet 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1930 présentant un bénéfice sur ventes de 395.697 fr. 29. Après déduction des frais généraux en France, amortissement de 90.617 fr. sur le matériel et dotation de la réserve légale, il reste un disponible de 41.311 fr. 98 qui a été porté à un compte de provision pour fluctuations des cours.

La rapport signale que, pendant l'année écoulée, la société a achevé entièrement la plantation de ses propriétés de Nossi-Bé et elle a amorcé largement la mise en valeur de son domaine de la Grande-Terre.

L'usine d'Ambaniou a été mise en route en juillet 1930, ce qui porte à 4 le nombre des ateliers de distillation. La récolte de café a pu être traitée en septembre-octobre par l'usine construite à Ampassimena-Bé.

Les assemblées
Mercredi 6 juillet
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 7 juin 1932)

Plantes à Parfum de Madagascar. — Approbation des comptes de 1981 se soldant par un bénéfice de 40.146 fr. affecté aux amortissements et de la démission de la Société financière française et coloniale comme administrateur de la société.

Marché financier
Société des Plantes à parfum de Madagascar
(*L'Éclaireur. Organe de défense des intérêts économiques à Madagascar*,
6 septembre 1932)

Réunis en assemblée ordinaire le 6 juillet, sous la présidence de M. R[ené] Bouvier, vice-président du conseil d'administration, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1931 faisant ressortir un bénéfice de 40.446 fr. 92.

Après prélèvement de la réserve légale de 29. 229 fr. 65 pour l'amortissement du solde des frais de constitution et de 2.764 fr. 40 pour l'amortissement du solde du compte mobilier, il reste un reliquat de 8.030 fr. 23 qui a été affecté à la dévalorisation des stocks d'ylang. La somme portée en dévalorisation des stocks d'ylang s'élevant à 551.594 fr. 16, l'assemblée a décidé d'y affecter, en plus du reliquat de l'exercice 1931, la provision pour fluctuation des cours s'élevant à 41.341 fr. 98 et une somme de 502.221 fr. 95 prise sur le report à nouveau des exercices précédents, lequel se trouve ainsi ramené à 287.416 fr. 74.

Dans son rapport, le conseil signale que la société a effectué d'importantes compressions sur les frais généraux, tout en maintenant ses plantations en excellent état d'entretien : les usines ont été mises au point afin de répondre à l'augmentation progressive des productions. Malgré le resserrement du marché, la société a pu, à l'exception de l'essence d'ylang-ylang, écouler entièrement sa production de 1931. Toutefois, pour tenir compte des effets da la crise actuelle, le conseil propose de ramener la valeur des stocks anciens d'ylang, constitués avec un coût de production plus élevé, au niveau des prix de revient nouveaux qui ont pu être obtenus.

Dans ses déclarations complémentaires, M. R. Bouvier a souligné l'excellente situation de la trésorerie de la société, les amortissement déjà effectués au cour des années précédentes, l'accroissement de la production dans les prochaines années, ainsi que le parfait état des plantations qui sont toujours maintenues en pleine vigueur grâce aux remplacements qui ont représenté cette année près de 12 % des plants en période de production.

Les nominations de MM. E[dmond] Giscard d'Estaing et J[ean] Bouruet-Aubertot, élus administrateurs, ont été ratifiées.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies

La promotion de l'Exposition coloniale
(*Journal officiel de la République française*, 22 octobre 1932)

OFFICIERS

Bouvier (René). — Administrateur de sociétés [Administrateur délégué de la SFFC, vice-président des Plantes à parfums de Madagascar]. Chevalier du 12 août 1923. Exposant à l'Exposition coloniale de 1931 : Classe 101 a.

———————————

NOSSI-BÉ
MARIAGE
René Borghi
Jeanne Leblanc
(*L'Éclaireur*, 6 juin 1933)

Carnet-Rose. — On nous fait aimablement part du mariage de M. René Borghi, ingénieur d'agronomie coloniale, directeur de la Société des Plantes à parfums de Madagascar, avec Mlle Jeanne Leblanc. Le mariage a été célébré le jeudi 4 mai en l'église St-Paul St-Louis, rue St-Antoine, à Paris.

———————————

1933 : ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ AGRICOLE DES PLANTATIONS DE KAOÉNI

———————————

Le tourisme dans le Nord
(*L'Éclaireur*, 6 juin 1933)

.....

Au retour, on pourra visiter, près de Béramanja (30 km d'Ambilobé), la ferme de la Société des plantes à parfums. Cet établissement, situé à Antanimàndry, sur la rive gauche de l'Ifasy, possède une distillerie et des cultures modèles.

———————————

1934 (janvier) : capital porté de 10 à 11 MF

Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ DES PLANTES À PARFUMS DE MADAGASCAR
Société anonyme au capital de dix millions de fr.
divisé en 100.000 actions de 100 fr. chacune
entièrement versés

CAPITAL PORTÉ À 11.000.000 fr.
suivant décisions des assemblées
générales extraordinaires
des 6 novembre 1933 et 6 janvier 1934

Statuts déposés chez Me Millon des Marquets, notaire par intérim, à Tananarive
le 14 novembre 1927

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de Madagascar*
du 31 juillet 1928

Siège social à Tananarive

PART BÉNÉFICAIRE AU PORTEUR
Par délégation du conseil d'administration : ?
Un administrateur : Octave Homberg
Impr. E. Desfossés, Paris

Étude de Me ANDRÉ GERVAIS, greffier-notaire p.i. à Tananarive.

Publication légale
Société des Plantes à Parfums de Madagascar
Absorption de la Société agricole des plantations de Kaoeni
(*Madagascar industriel, commercial, agricole*, 17 février 1934)

I. — Suivant acte sous seing rivé en date à Paris du 17 mai 1933, il a été fait apport à la Société des Plantes à Parfums de Madagascar, société anonyme au capital de 10.000.000 francs, ayant son siège à Tananarive, au nom de la Société agricole des plantations de Kaoeni, société anonyme au capital de 1.500.000 francs dont le siège est à Kaoeni (Mayotte), et en vue de la fusion de cette dernière société au moyen de son absorption par la première, de tout l'actif mobilier et immobilier de la société apporteuse et comprenant notamment :

1°. — Les domaines agricoles de la Société agricole des plantations de Kaoeni à Mayotte, composés de :

a) Le domaine dit de Kaoeni, sis à Mayotte (Archipel des Comores), d'une superficie de 1.072 hectares. Le dit domaine apporté à la Société agricole des plantations de Kaoeni, par MM. ROCCA, TASSY et de ROUX, Auguste ROSTAND. Joseph FOUQUE, Paul BELLISSEN, Marina GUEIT, Gustave ALBY, Auguste CADOT, Xavier BENET, aux termes d'un acte reçu par Me Jourdan, notaire à Marseille, le 7 octobre 1912.

Et acquis antérieurement par les apporteurs de Madame URBAIN, suivant acte reçu par Me de Gasquet, notaire à Marseille, le 28 septembre 1912.

b) Le domaine dit « La Vallée de Kongo » ou « Congo » situé dans l'île de Mayotte, d'une contenance d'environ 180 hectares Le dit domaine acquis par la Société agricole des Plantation de Kaoeni de Monsieur Marius GUEIT, suivant acte reçu par Me Jourdan, notaire à Marseille, le 18 décembre 1916.

Et acquis antérieurement par monsieur GUEIT pour moitié conjointement et indivisément avec monsieur François DUNOUCHET, de Monsieur VIOT, liquidateur de la Compagnie des Comores, suivant acte reçu par Me Monnier, notaire à Nantes, le 30 avril 1902 et pour moitié, de son co-acquéreur monsieur DUNOUCHET, suivant acte reçu par Me Lachamp, notaire à Marseille, le 9 juin 1904.

2° — Les installations de toutes sortes, maisons d'habitation, logements d'employés ou d'ouvriers, magasins, usines, bureaux et locaux divers, le matériel, l'outillage et les approvisionnements, les moyens de transport des marchandises et du personnel, en un mot tous meubles, immeubles et objets quelconques utilisés pour l'exploitation des domaines ci-dessus et nécessaires à leur fonctionnement normal, existant ou déjà commandés à l'époque de l'entrée en jouissance.

3° — Le stock de marchandises ainsi que la totalité des produits se trouvant à la colonie, en cours de route ou en France au jour de l'entrée en jouissance, suivant état annexé aux présentes.

4° — Les valeurs mobilières ci-après, comprises dans le portefeuille-titres de la Société agricole des plantations de Kaoeni, le surplus des titres demeurant la propriété de la Société agricole des plantations de Kaoeni :

a) 159 actions au porteur de la Société des Caoutchoucs de Binh-Loc, entièrement libérées et 106 parts au porteur de la même société ;

b) 129 actions nominatives de la Société-des Caoutchoucs de Kompong-Thon, partiellement libérées, sur lesquelles 3.225 francs restent à verser et 236 parts au porteur de la même société.

5° — Une créance de la société représentée par une facture de fr. 3.231,40 sur MM. POYER & BERTRAND payable fin mai 1933.

Cet apport a été fait avec jouissance à compter du 1er juin 1933, sous diverses charges et conditions et moyennant l'obligation pour la société absorbante :

1° — de l'attribution de 6.000 actions d'apport de 100 francs chacune entièrement libérées de la Société des Plantes à Parfums de Madagascar devant être créées à titre d'augmentation du capital ;

2° — et du paiement du passif de la société apporteuse s'élevant à 1 132.927 fr. 77.

L'apport dont s'agit a été approuvé et accepté par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société apporteuse ainsi qu'il résulte d'une délibération en date du 22 mai 1925 dont une copie a été déposée pour minute à Me Gervais, greffier-notaire p.i. à Tananarive.

II. — Aux termes d'une délibération en date du 6 novembre 1933, dont une copie a été annexée à l'acte de déclaration de souscription et de versement de capital reçu par le dit Me Gervais, le 22 décembre 1933, une assemblée générale extraordinaire de tous les actionnaires de la Société des Plantes à Parfums de Madagascar a :

1° Approuvé et accepté provisoirement l'apport consenti par la Société agricole des plantations de Kaoeni, suivant l'acte du 17 mai 1933.

2° — décidé la création de 6.000 actions nouvelles de 100 francs chacune, représentant une augmentation de capital de 600.000 fr., lesquelles actions seraient attribuées à la Société agricole des plantations de Kaoeni en représentation partielle de son apport.

3° — décidé que la capital social qui vient d'être augmenté de 600.000 francs serait en outre augmenté de 400.000 francs et porté ainsi à 11.000.000 francs par la création de 4.000 actions de numéraire de 100 francs chacune à souscrire en espèces et à libérer entièrement au moment de la souscription.

4° — Nommé M. Bourgeois commissaire chargé de présenter un rapport à une subséquente assemblée sur la valeur de l'apport dont s'agit.

5° — apporté les modifications suivantes aux articles 6 et 7 des statuts sous réserve de l'approbation définitive de l'apport de la Société agricole des plantations de Kaoeni et de la réalisation de l'augmentation du capital :

.....

III. — Par délibération prise le 16 janvier 1934 dont une copie a été déposée à Me Gervais, le 17 janvier 1934, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société des Plantes à Parfums de Madagascar a :

1° — Adopté les conclusions du rapport de M. Bourgeois commissaire, et en conséquence, approuvé l'apport effectué à titre de fusion par la Société des Plantations de Kaoeni ;

2° — Reconnu la sincérité de la déclaration faite suivant acte reçu par Me Gervais, le 22 décembre 1933 de la souscription de 4.000 actions de 100 francs chacune représentant l'augmentation de capital de 400.000 francs en numéraire et du versement de la totalité du montant nominal de chaque action.

3° — Approuvé en tant que de besoin les dispositions prises par le conseil d'administration en ce qui concerne les droits de préférence des actionnaires à la souscription de l'augmentation de capital visée à la se résolution ci-dessus.

4° — Et reconnu que les modifications apportées aux articles 6 et 7 des statuts par l'assemblée générale du 6 novembre 1933 sont devenues définitives.

Expéditions des dits notes ont été déposées aux greffes du tribunal de 1re instance de Tananarive le 24 janvier 1934 et des justices de paix à compétences étendues de Nossi-Bé, le 6 février 1934 et de Dzaoudzi (Mayotte) le 29 janvier 1934agricole des

plantations les dits tribunaux tenant lieu de tribunaux de commerce et de justice de paix.

Pour insertion
Le Notaire,
A. GERVAIS.

———————————

Société financière française et coloniale
Exercice 1933
Assemblée ordinaire du 16 avril 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 24 mai 1934)

La Société des plantes à parfums de Madagascar a porté son capital de 10 à 11 millions le 6 novembre 1933, ce qui lui a permis d'augmenter son domaine en absorbant une exploitation analogue à Mayotte.

Elle a développé sa puissance de production au cours du dernier exercice, à la fois par des extensions de cultures et par l'installation d'une nouvelle usine, afin de répondre à l'accroissement régulier de la vente de ses divers produits.

———————————

Société des plantes à parfums de Madagascar
(*La Journée industrielle*, 25 octobre 1934)

Réunis hier en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont approuve les comptes de l'exercice 1933 faisant ressortir un solde bénéficiaire net de 9.389 fr. 45. Après amortissements et dotation de la réserve légale, le reliquat créditeur de 4.027 fr. 19 a été reporté à nouveau.

M. Octave Homberg et la Société Malgache de Cultures, administrateurs sortants, ont été réélus.

———————————

Nossi-Bé
(*L'Éclaireur*, 20 août 1935)

Départs

M^me^ Benuyer, femme de l'agent de la Société des plantes à parfums.

———————————

Société financière française et coloniale
Exercice 1934
Assemblée générale ordinaire du 18 septembre 1935
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 octobre 1935).

La Société des plantes à parfums de Madagascar a été éprouvée par un cyclone qui a ravagé Mayotte le 18 février 1934. Néanmoins, la production des différentes exploitations a accentué les progrès déjà constatés au cours des dernières années.

En outre, l'amélioration constante des fabrications industrielles a permis d'obtenir une diminution sensible des prix de revient.

Malheureusement, la baisse des prix des parfums a lourdement affecté les comptes d'exploitation au cours des dernières années. La perte de l'exercice 1934 est due essentiellement aux dégâts causés par le cyclone et à une réévaluation du portefeuille.

———————

PLANTES A PARFUMS
DE MADAGASCAR
(*Les Annales coloniales*, 2 octobre 1936)

L'assemblée ordinaire du 25 septembre a approuvé les comptes du l'exercice 1935 accusant un bénéfice, avant amortissements, de 64.690 fr. contre une perte de 230.312 fr. en 1934. L'intégralité de ce bénéfice a été affecté à l'amortissement du compte « matériel » qui sera ainsi porté à 361.135 fr. et ramènera ce poste à 707.072 francs.

———————————

Sté financière française et coloniale
Exercice 1935
Assemblée ordinaire du 30 septembre 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 14 novembre 1936)

Société des plantes à parfums de Madagascar. — Les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice net avant amortissements de 64.690 francs à mettre en regard d'une. perte de 230.312 francs en 1934, ces résultats ayant été obtenus par des améliorations agricoles et industrielles malgré une baisse constatée sur certains produits de la société, notamment le café.

———————————

Nossi-Bé
(*L'Éclaireur*, 18 mai 1937)

Par *Chantilly* est débarqué venant de France M. Tanty, inspecteur de la Société des plantes à parfum et de la Société de Cultures malgaches *[sic : Malgache de Cultures]*, se rendant ensuite à Tuléar par *Maréchal-Gallieni*.

———————————

Nouvelles malgaches
M. Saurin
(*L'Éclaireur*, 8 juin 1937)
[à peine lisible]

Nous avons appris avec plaisir la nomination de M. Henri Saurin, ancien président de la Banque de Madagascar, comme président du conseil de la Société des plantes à parfums de Madagascar, poste occupé autrefois par M. O. Homberg.

M. Saurin a été nommé également administrateur de la Banque de Madagascar.

Nos sincères félicitations.

———————————

PLANTES A PARFUMS DE MADAGASCAR
(*Les Annales coloniales*, 10 septembre 1937)

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1936 fait ressortir 151.896 fr. de produits d'exploitation et divers, et 75.782 fr. de bénéfice sur réalisation du portefeuille titres. Déduction faite de 173.994 fr. de frais généraux, le bénéfice de l'exercice ressort ainsi à 54.847 fr.

———————————

Société financière française et coloniale
Exercice 1936
Assemblée ordinaire du 29 septembre 1937
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 30 octobre 1937)

Société des plantes à parfums de Madagascar. — L'exercice 1936 a été caractérisé par un accroissement important de la production d'ylang et une régression de la production de café. Le volume des ventes du premier produit a marqué une progression sensible. Le bilan se solde par bénéfice sans amortissements de 54.847 fr. 12 contre 64.690 fr. 54 en 1935.

———————————

Annuaire industriel, 1938 :

PLANTES à PARFUMS de MADAGASCAR (Soc. des), 96 bis, bd Haussmann, Paris, 9e. S. soc. : à Tananarive. Soc. an. cap. 10.000.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. O. Homberg ; Adm. : MM. [René] Bouvier, Dufay [1], Raimbault, Rocca [2], Tanti [3], [Jean] Thierry [4], Soc. financière française et coloniale [SFFC], Soc. malgache de cultures.

Exploitations agricoles à Nossi-Bé (Madagascar). Vanille, café, poivre ; essences d'ylang-ylang, de Lemongrass, de basilic, etc. (3-18455).

———————————

Sté financière française et coloniale
Exercice 1937
Assemblée ordinaire du 27 septembre 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 octobre 1938)

Société des plantes à parfums de Madagascar. – L'exercice 1937 a enregistré un accroissement de tonnage de tous les produits de la société.

Le volume des ventes a suivi le développement de la production et a marqué un progrès sensible par rapport à tous les exercices précédents, mais les cours sont restés à peu près sans changement.

Les bénéfices d'exploitation de l'exercice 1937 se sont élevés à 427.064 francs contre 151.897 francs en 1936.

---

[1] Henri Grand-Dufay (« Dufay ») : ancien administrateur des Plantations de Kaoeni, président des Comptoirs Dufay & Gigandet, de Marseille. Voir encadré.

[2] Jean-Baptiste Rocca. Né en 1887. Fils d'Émilien Rocca et Rosalie de Roux, des Éts Rocca, Tassy, de Roux, huilerie-savonnerie à Marseille. Administrateur de la Sté d'études des mines de l'Estérel, de la Cie générale française pour le commerce et l'industrie, de la Société française du Dahomey, de la Société industrielle du Bas-Ogooué et des Comptoirs français de l''Océanie

[3] A. Tanti : agent général à Marseille de la Société d'Honquan (Indochine), vice-présidée par Émilien Rocca, le père de Jean-Baptiste

[4] Jean Thierry, président de l'Union commerciale indochinoise et africaine (LUCIA), etc. Voir sa notice sur le Qui êtes-vous ?-Madagascar 1924.

En 1938, l'application d'un nouveau décret sur la main-d'œuvre entraînera pour toutes les exploitations des charges nouvelles, sans leur donner en contrepartie plus de sécurité sur la stabilité de la main-d'œuvre.

———————————

Plantes à Parfums de Madagascar
(*Le Journal des finances*, 3 octobre 1938)

Réunis en assemblée ordinaire le 28 septembre, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1938 se soldant par un bénéfice de 261.101 fr. affecté à des amortissements.

Le rapport indique que, bien qu'à deux reprises, dans le premier trimestre de l'année écoulée, un des domaines de la Grande Terre ait été ravagé par les inondations, le tonnage des différents produits de la société a accusé une progression par rapport aux années précédentes, grâce aux soins d'entretien donnés aux plantations et aux améliorations que l'on ne cesse d'apporter à la technique de ses fabrications.

———————————

PLANTES A PARFUMS DE MADAGASCAR
(*Le Journal*, 26 octobre 1941)

Bénéfice net de l'exercice 1940 : 1.800.000 francs environ contre 407.323 francs pour l'exercice précédent. Ce bénéfice permettra la distribution d'un dividende.

———————————

Justice
Assesseurs des cours criminelles
(*Le Journal officiel de Madagascar et dépendances*, 22 janvier 1944)

NOSSI-BÉ

3° Borghi, directeur de la Société des Plantes à Parfums ;

———————————

Société financière française et coloniale
Assemblée générale ordinaire du 8 décembre 1944.
Exercice1943
(*Les Assemblées générales*, 1944, p. 447-451)

AFRIQUE

Société des Plantes à parfums de Madagascar. — L'entretien et le renouvellement des plantations ont été activement pour suivis. Les productions de 1943 et 1944 sont, en progrès sur celles des années précédentes.

Le commerce des essences de Madagascar est demeuré libre. Le Gouvernement a seulement fixé des prix minima à l'exportation. Certains produits comme le café, le poivre, ont été vendus sur place. Les essences ont fait l'objet en 1943-1944 de ventes d'une certaine importance aux États-Unis, en Angleterre et en Afrique du Nord. La Société a obtenu des prix supérieurs à ceux qui étaient pratiqués en 1940.

La trésorerie est aujourd'hui très largement assurée et, en outre, un stock important d'essences diverses est prêt pour l'exportation dès que les communications seront rétablies.

Le dernier bilan arrêté en assemblée générale est celui de 1941. Ceux de 1942 et 1943 pourront être arrêtés dans les premières semaines de 1945. Dès à présent, nous pouvons indiquer que les résultats des trois dernières années seront dans leur ensemble satisfaisants.

———————————————

AEC 731 — Société des plantes à parfums de Madagascar (S.P.P.M.)

TANANARIVE (Madagascar).

Correspondant en France : 23, rue de l'Amiral-d'Estaing, PARIS (16e).

Capital. — Société anon., fondée le 29 novembre 1927, 11 millions de fr. en 110.000 actions de 100 fr. — Parts bénéficiaires : 8.000.

Dividendes en fr. C. F. A. : 1947 act. 12 fr., p. 18 fr. 36 ;1948, act. 15 fr., p. 33 fr. 87.

Objet. — Culture de plantes à parfum, poivriers, caféiers, etc. — Siège de l'exploitation à Nossi-Bé (Madagascar).

Exp. — Lemon-grass, ylang-ylang, basilic, patchouli, poivre, café, etc.

Conseil. — MM. Henri Saurin [5], présid. ; René Bouvier, vice-présid. ; Henri Bonnasse, Jean Bouruet-Aubertot, Edmond Giscard d'Estaing, Georges Mitaranga [Zarifi], Jean-Baptiste Rocca, Auguste Rostand, Société malgache de cultures, Jean Thierry [pdt LUCIA…], admin. — Dir. gén. : M. J[ean] Le Boulanger.

———————————————

SOCIÉTÉ DES PLANTES À PARFUMS DE MADAGASCAR

(*L'Information financière, économique et politique*, 23 janvier 1951)

Les comptes de l'exercice 1949 ont été approuvés par l'assemblée générale qui s'est tenue le 28 décembre 1950 à Tananarive. Ils font apparaître un bénéfice brut de 2.261.575 fr. C.F.A. qui, après déduction des frais généraux, a été entièrement consacré à des amortissements et n'a, de ce fait, pas permis la distribution d'un dividende.

La production d'essences aromatiques, bien que freinée par le retard apporté à la livraison du matériel de distillation, et la récolte de café ont été en légère augmentation sur celles de 1948. La production de poivre, qui a presque retrouvé en 1950 son chiffre des années antérieures, avait été faible en 1949 par suite de circonstances atmosphériques exceptionnelles.

Le récent cyclone, qui a durement éprouvé les îles Anjouan et Moheli, n'a fait que de légers dégâts sur les domaines de la Société à Mayotte. Les exploitations principales de la société, qui sont situées à Madagascar (Nossi-Bé et Ferme Saver). n'ont pas été touchées ; la production d'essences aromatiques se trouvera donc réduite d'un dixième seulement pendant la campagne de 1951.

———————————————

BOURSE DE PARIS

COURTIERS

(*L'Information financière, économique et politique*, 18 août 1951)

———————————————

[5] Henri Saurin : inspecteur des finances, président-directeur général de la Banque de Madagascar (1926-1933), puis président de plusieurs filiales malgaches de la SOFFO.

Terme

La part PLANTES À PARFUM DE MADAGASCAR vient de parcourir une étape de hausse qui l'a portée de 2 300 à 2 675. Les bénéfices de 1949 avaient été appliqués aux amortissements. Mais cet exercice avait été marqué par des circonstances spéciales. La production de poivre, affectée par de mauvaises circonstances atmosphériques, a retrouvé en 1950 ses chiffres antérieurs de production. La production d'essences aromatiques avait été freinée par le retard apporté dans la livraison des appareils de distillation.

———————————

SOCIÉTÉ DES PLANTES À PARFUMS DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 septembre 1951)

Le bénéfice net de l'exercice 1950 ressort à 1.552.366 francs C. F A. contre 17.168 francs C F. A. en 1949. Il sera proposé à l'assemblée du 29 septembre un dividende brut de 11 francs CFA par action et de 22 francs C. F A par part contre rien.

———————————

SOCIÉTÉ DES PLANTES À PARFUMS DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 décembre 1951)

Coupon.

———————————

SOCIÉTÉ DES PLANTES À PARFUMS DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 septembre 1952)

Les comptes de la Société des Plantes à Parfums de Madagascar pour l'exercice 1951 seront soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 30 septembre 1952 au siège social à Tananarive.

Les bénéfices d'exploitation s'élèvent à 24.796.000 fr. C.F.A. pour l'année 1951 contre 8.185.000 fr. C.F.A. pour l'exercice 1950. Déduction faite des frais généraux, des charges financières, des amortissements et d'une provision de 13.500.000 fr. C.F.A. pour renouvellement du matériel, le bénéfice de l'exercice 1951 ressort à 6.726.000 fr. C.F.A. contre 1.550.000 fr. C.F.A. pour 1950.

Il sera proposé à l'assemblée le paiement d'un dividende brut de 40 francs.

———————————

SOCIÉTÉ DES PLANTES À PARFUMS DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 décembre 1953)

Les comptes de la Société des Plantes â Parfums de Madagascar pour l'exercice 1952 seront soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 26 décembre 1953 au siège social à Tananarive.

Le total des produits bruts de l'exercice 1952 s'élève à 16.777.608 fr. CFA contre 24.796.189 fr. CFA en 1951.

Après déduction des frais généraux, des charges financières, des amortissements et affectations à -diverses provisions de francs CFA 7.500.000, le bénéfice net ressort à

1.649.405 fr. CFA. . Il sera proposé à l'assemblée le paiement d'un dividende brut de 15 par action et de 30 fr. CFA par part.

———————————

SOCIÉTÉ DES PLANTES À PARFUMS DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 août 1954)

Les comptes de la Société des plantes à parfums de Madagascar pour l'exercice 1953 seront soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra à Tananarive le 21 août 1954, au siège social.

Le total des produits bruts de l'exercice 1953 s'élève à Fr. C.F.A. 7.488.506. contre 16.777.608 fr. en 1952, ceci étant dû en particulier à l'abaissement considérable de la production de poivre de 1953, par suite de la faiblesse anormale des précipitations de la saison des pluies 1952-1953. Il n'en sera vraisemblablement pas de même pour l'exercice 1954.

Après déduction des frais généraux, charges financières et amortissements, il reste un bénéfice net de fr. C.F.A 104.141 dont le report à nouveau est proposé à l'assemblée.

———————————

Société financière pour la France et les Pays d'Outre-Mer (S. O. F. F. O.)
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 juin 1955)

.....

SOCIÉTÉ DES PLANTES À PARFUMS DE MADAGASCAR. — La production d'essence d'ylang s'est tenue en 1954 au même niveau 1953 ; le tonnage de café a été moindre et la production de poivre en très sensible amélioration avec près de 19 tonnes contre 4,5 tonnes en 1953.

———————————

SOCIÉTÉ DES PLANTES À PARFUMS DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 octobre 1955)

L'assemblée générale ordinaire convoquée le 28 octobre 1955, à Tananarive, aura à statuer sur les comptes de l'exercice 1954.

Le bénéfice d'exploitation et les recettes diverses atteignent 12.110.201 fr. C.F.A. contre 7.488.507 en 1953. Après amortissements et provisions normaux, le bénéfice net de l'exercice ressort à 2.022.837 fr. C.F.A. contre 104.141 fr. C.F.A. en 1953.

Il sera proposé à l'assemblée d'affecter un million C.F.A. à la provision pour réinvestissements et de distribuer l'intérêt statutaire de 7 % — soit 7 fr. C.F.A. brut par action — laissant un solde reporté de 252.837 fr. C.F.A.

———————————

Société des plantes à parfums de Madagascar
[Desfossés 1956/1788]

Martine (Félix)[00 /][secr. gén. du gouv. gén. de Madag. jusqu'en 1953, il pantoufle dans des filiales de la SOFFO], 108 (Bq Madag.)(nommé administrateur par arrêté du 15 jan. 1954 en remplac. d'Henri Guinaudeau, décédé), 668 (pdt Minerais Grde Île), 669 (pdt Générale Graphites), 1725 (pdt Malgache cultures), 1788 (pdt Plantes parfums Madag.).

Bouruet-Aubertot (Jean)[xx/0x](fils d'Hector et et de Madeleine Homberg, la sœur aîné d'Octave)[Un. forest. Ogooué (AEC 1951)][SOFFO], 1725 (Malgache de cultures), 1769 (pdt Exploit. forest. afric.), 1778 (pdt-délégué Forest. Indénié), 1783 (Plantations et palmeraies de l'Ogooué), 1788 (Plantes à parfums de Madagascar).

Giscard d'Estaing (Edm.)(1894-1982)(Insp. finances), 238 (CFOA), 239 (CFI), 294 (Créd. hypo. Indoch.), 305 (pdt SOFFO), 435 (TAI), 463 (pdt Chalandage et remorq. Indoch.), 472 (CIM), 986 (Lorraine-Lunéville), 1252 (Carbone-Lorraine), 1305 (Thomson-Houston), 1438 (Phosphates Tonkin), 1725 (Malg. cult.), 1788 (Plantes à parfums Madag.), 1819 (Bergougnan), 1982 (COSUMA), 1998 (ph Sucr. et raff. de l'Indoch.), 2199 (Pap. Indoch.).

Mitaranga (Georges)[probablement fils de Miltiade][00/00], 173 (Crédit marseillais), 1730 (CFAO), 1788 (Plantes à parfums Madag.), 1874 (pdt Buloh Kasap rubber), 1988 (St-Louis).

Rocca (Emile)(1903)(fils d'Émilien, des Éts Rocca, Tassy, de Roux, huilerie-savonnerie à Marseille), frère cadet de Jean-Baptiste et frère de Geneviève, mariée à l'ancien député du Cantal et de la Saône-et-Loire Victor Bataille), 1788 (Plantes à parfums Madag.).

Rostand (Auguste)[00/00], 1788 (Plantes à parfums de Madagascar).

SOFFO

Malgache de cultures

Thierry (Jean)(1887-)(fils de Joseph Thierry (1857-1918), min. des Finances. Frère cadet d'Adrien Thierry, ambassadeur, ép. Nadine de Rothschild. Ép. Dlle Sargent, probablement une Anglaise)[xx /00], 282 (Immob. marseill.), 454 (SCAC), 458 (v.-pdt STIM), 1368 (Alg. prod. chim. + engrais), 1370 (Engrais, phosphates, minerais), 1739 (pdt LUCIA), 1788 (Plantes à parfums de Madag.), 1811 (Indoch. de cult. trop.), 2068 (Élesca).

Le Boulanger (Jean)[agronome], 1725 (dg Malgache de cultures), 1777 (Fonc. Sud Madag.), 1788 (Plantes parfums Madag.).

Martineau (G.), 1438 (comm. cptes Phosphates Tonkin), 1679 (comm. cptes Soieries Ducharne), 1725 (comm. cptes Malg. cult.), 1788 (comm. cptes Plantes parfums Madag.), 1811 (comm. cptes Indoch. cult. trop.).

Journeaux (J.), 1745 (comm. cptes. Émyrne), 1725 (comm. cptes Malg. cult.), 1737 (comm. cptes Cie lyonnaise de Madagascar), 1788 (comm. cptes Plantes parfums Madag.).

CAPITAL : 11 millions de fr., divisé en 110.000 act. de 100 fr. C.F.A. A l'origine, 10 millions. Porté à 11 millions en novembre 1933 par la création de 6.000 actions d'apport attribuées à la Société agricole des plantations de Kaoeni, et l'émission de 4.000 actions nouvelles.

en milliers de fr. CFA	Bénéfice nets	Divid. et tantièmes
1947-48	13.491	5.352
1948-49	24.204	12.930
1949-50	40.437	24.144
1950-51	46.188	26.699
1951-52	48.374	32.642
1952-53	22.780	16.040
1953-54	21.147	19.232
1954-55 (30/9)	27.322	—

SOCIÉTÉ DES PLANTES À PARFUMS DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 janvier 1956)

La Société poursuit, à Nossi-Bé, l'accomplissement de son programme agricole en réduisant progressivement l'entretien des plantations arbustives les plus anciennes et en donnant des soins accrus aux meilleurs secteurs de sa poivrière.

Les essais de plantation de liane de poivre évoluent favorablement à la ferme Saver et les nouvelles plantations d'ylang y sont entrées en production au cours de l'année écoulée.

Cet effort de rationalisation entrepris sur les diverses cultures et la production des nouvelles surfaces plantées de la ferme Saver devraient permettre à la Société de pallier l'accroissement de la charge des salaires, conséquence de l'application du code du travail des territoires d'outre-mer.

———————————

RADIATIONS DE VALEURS CHEZ LES COURTIERS

(*L'Information financière, économique et politique*, 31 janvier 1957)
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mars 1957)

Aux termes d'un avis numéro 3.193 publié le 29 janvier par la Chambre syndicale des Courtiers, les valeurs suivantes cesseront de figurer à la cote à dater du 1er avril :

…….

Plantes à Parfums de Madagascar,

———————————

Société des Plantes à Parfums de Madagascar

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 mars 1958, p. 8)

L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue le 6 mars, rappelons-le, a décidé la vente des domaines et des principaux actifs de la Société à Madagascar et aux Comores. Depuis quelques années, précise le conseil, la politique sociale et économique poursuivie à Madagascar est génératrice d'une augmentation sans cesse croissante des prix de revient ; d'autre part, les cours du poivre et des essences d'ylang — principales productions de la société — ont été en baisse constante. Il apparaît préférable de ne pas risquer de voir se détériorer la situation de la société en continuant à lutter contre une conjoncture économique de plus en plus incohérente et défavorable.

Une prochaine assemblée aura à se prononcer sur l'opportunité d'une reconversion d'activité ou d'une liquidation anticipée. Il convient de souligner qu'après les réalisations actuellement en cours, l'actif net de la société sera sensiblement supérieur au montant nominal du capital.

———————————

PLANTES À PARFUMS DE MADAGASCAR

(*L'Information financière, économique et politique*, 20 décembre 1958)

Le bénéfice de 1957 ressort à 48.348 francs C.F.A. après affectation aux amortissements de 7.724.000 francs C.F.A. au titre de 1957 et de 7.158.000 francs C.F.A. au titre de 1956, ces derniers ayant été différés d'un exercice.

L'assemblée extraordinaire, convoquée pour le 23 décembre à l'issue de l'ordinaire pour statuer sur la dissolution anticipée de la société, ne réunira probablement pas le quorum ; elle serait dans ce cas convoquée à nouveau le 14 janvier.

———————————

SOCIÉTÉ DES PLANTES A PARFUM DE MADAGASCAR

(*L'Information financière, économique et politique*, 16 janvier 1959)

L'assemblée extraordinaire du 14 janvier a prononcé la dissolution anticipée de la société à compter de la même date. Il est envisagé de procéder prochainement au remboursement du capital social, soit 100 fr. C.F.A. par action.

———————————

PLANTES A PARFUMS DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 mars 1959)

L'assemblée ordinaire de liquidation. réunie le 23 mars, a approuvé les comptes de l'exercice couvrant la période du 1er janvier 1958 au 14 janvier 1959 et ceux des liquidateurs pour la période du 15 janvier au 2 mars 1959. L'assemblée a décidé le remboursement immédiat du capital social, soit 100 fr. C.F.A. (ou 200 fr. français) par action. Après ce remboursement et le règlement de quelques dettes, l'actif de la liquidation doit permettre la répartition ultérieure de bonis de liquidation aux actionnaires et aux porteurs de parts.

———————————